











Tableau des diagnostics Immobiliers

Ventes 2018

Diagnosics Immobiliers	 Repérages amiante (Listes A et B)	 Constat de risque d'exposition au Plomb	 Etat termites	 Diagnostic de Performances Energétiques	 Etat de l'installation intérieure de Gaz	 Etat de l'installation intérieure d'Electricité	 Mesurage (Loi Carrez)	 Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Description de la mission	Ces repérages amiante consiste à identifier et à classifier des matériaux et produits contenant de l'amiante.	Le CREP consiste à identifier et localiser les peintures dont la teneur en plomb est > 1mg au cm2	La mission consiste à repérer dans un immeuble et son périmètre, les indices d'infestations de termites.	Le DPE est un état des lieux de la performance énergétique d'un bien immobilier, illustré par une étiquette énergie et une étiquette climat.	Le diagnostic évalue les risques liés à l'installation de gaz pouvant porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.	Le diagnostic vérifie l'état de l'installation électrique et évalue les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.	La mission consiste à mesurer la superficie privative du lot vendu.	Les acquéreurs de tout bien immobilier, doivent être informés par le vendeur de l'existence des risques auxquels ce bien est exposé. (Y compris depuis le 3 aout 2018 une rubrique sur la présence du bien immobilier dans une zone à potentiel radon de niveau 3). L'ERP n'est pas un diagnostic technique mais une formalité de récolement d'informations obligatoire.
Immeubles concernés	Tous types de bien immobiliers dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/97.	Locaux ou parties de locaux à usage d'habitation construits avant le 01/01/1949.	Tout type d'immeubles situés dans les zones délimitées par arrêtés préfectoraux et/ou municipaux.	Tous les immeubles bâtis sauf cas particuliers.	Pour toute installation fixe de plus de 15 ans.	Pour toute installation fixe de plus de 15 ans.	Tous les lots en copropriété quelle que soit la destination.	
Validité	Sans limite de validité. Si négatif et réalisé après le 1 ^{er} janvier 2013 Préconisations à suivre en cas de positif.	Valable 1 an si présence de plomb > 1mg au cm2. Sans limite de validité si absence de plomb > 1mg au cm2	Valable 6 mois.	Valable 10 ans.	Valable 3 ans.	Valable 3 ans.	Sans limite de validité, en l'absence de travaux ayant modifié la surface.	
Risques	A défaut le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés.	A défaut le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés.	A défaut le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés.	Valeur informative et incitative.	A défaut le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés.	A défaut le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie des vices cachés.	Action en nullité de l'acte ou en réduction du prix.	

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.exim.fr